
Séance du 28 février 2023

N° 04/2023

**Changement du
mode de chauffage
de la salle de
Chambertrand :
Demande de
subvention au titre
de la DETR 2023.**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU Christian PINEAU, Fabienne THORRÉE, Olivier TRAVEL, Sophia AUGER, Thomas BEVILLE, Guillaume PORCHET, Isabelle PIDOUX, Marine SACRÉ.
Excusés avec pouvoirs :
Excusées sans pouvoir : Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE.
Secrétaire de séance : Virginie MARTINS.

Date de convocation : 22 février 2023

Date d'affichage : 1^{er} mars 2023

Conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	02
Pouvoirs :	00
Votants :	17

Transmission au contrôle de légalité le :

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,



Lucy MOREAU

Accusé de réception en préfecture
517-20230228-04-2023-DE
Date de réception préfecture : 01/03/2023

N° 04 : Changement du mode de chauffage de la salle de Chambertrand : demande de subvention au titre de la DETR 2023

Monsieur CHARTIER expose :

Le chauffage gaz actuellement en place dans la salle de Chambertrand est devenu obsolète.

Il faut le remplacer très vite car ce mode de chauffage très ancien ne garantit plus la sécurité des usagers.

Cette salle est de plus en plus sollicitée par les particuliers et les associations.

Après demandes de devis, celui de l'entreprise VALLET répond aux critères définis par la commune.

Il s'agit d'une pompe à chaleur air/air adaptée au bâtiment.

Le devis s'élève à 23 725.50 Euros hors taxes - 4 745.10 Euros TVA - 28 470.60 Euros TTC.

Un soutien au titre de la DETR 2023 peut être envisagé car le projet entre dans les critères du règlement d'emploi de la DETR sur le volet énergétique.

Ce premier projet s'inscrit dans une démarche plus globale de rénovation thermique de cette salle et qui sera engagé dans le courant de l'année pour mise en œuvre début 2024.

Il est proposé au conseil :

De valider le devis de l'entreprise VALLET.

D'autoriser Madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 auprès des services de l'état.

Le conseil accepte, à l'unanimité.

 Le maire,

Lucy MOREAU